

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22

Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Brasage tendre

### Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

SU 3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC 38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : BMJ Electronics

Adresse : 11 Bis Avenue de la forêt, 44830 BOUAYE, FRANCE. Téléphone : +33 (0)2-51-70-57-75

E-mail : [contact@bmjelec.com](mailto:contact@bmjelec.com) Site Internet : [www.bmjelec.com](http://www.bmjelec.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits

Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité, des gants de protection, de se laver les mains après utilisation, d'assurer une bonne ventilation du lieu de travail, et de mettre en place un système d'aspiration des vapeurs au plus près de leur émission.

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22  
Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016



### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

#### 3.1. Substances

Substance / ou / Préparation : composants apportant un danger :

Poly isoprène naturel (LATEX) stabilisé en dispersion aqueuse (à l'ammoniaque)

CAS : 9006-04-6 Caoutchouc naturel No EINECS 232-268-0 \_\_\_\_\_ 60%

CAS : 7732-18-5 Eau No EINECS 231-791-2 \_\_\_\_\_ 40%

Agent de préservation : NH OH - 0,9% Polyacrylate

CAS : 1336-21-6 Ammoniaque, solution aqueuse No EINECS 215-647-6 \_\_\_NH4OH0,6%



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement



Corrosif R34 Nocif pour env. R50 skin corr.1B H314

aquatic acute 1, H400

CAS : 1314-13-2 Oxyde de zinc

No EINECS 215-222-5 \_\_\_\_\_ <0,1%

#### 3.2. Mélanges

##### Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
REACH: EXEMPTÉ			> 80.00 %
POLYISOPRENE EN DISPERSION AQUEUSE, STABILISÉ À L'AMMONIAQUE (LATEX)			< 1.00 %
REACH: EXEMPTÉ COPOLYMERE ACRYLIQUE			< 1.00 %
CAS: 1336-21-6 EC: 215-647-6 REACH: 01-2119982985-14-XXXX AMMONIAQUE	GHS05, GHS09 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	B	< 1.00 %

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente

##### En cas d'inhalation :

Transporter le patient à l'air libre, hors de la zone polluée. Le mettre en position latérale de sécurité s'il est inconscient. Consulter un médecin en cas de trouble.

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées  
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22  
Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016



**En cas de contact avec la peau :**

En cas de brûlure, traiter comme une brûlure et consulter un médecin si nécessaire.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

**En cas d'ingestion :**

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Non inflammable

**5.1. Moyens d'extinction**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées

**5.3. Conseils aux pompiers**

Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Garder les personnes non protégées loin de la zone concernée.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8)

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Les déversements importants devront être contenus et pompés dans un container.

Les déversements peu importants devront être absorbés au moyen d'un absorbant inerte

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22

Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions en cours de stockage et de manipulation : Craint le gel - stocker au sec
  - Matériaux d'emballage ou de flaconnage :
    - a) recommandés : matières plastiques
    - b) à éviter : Cuivre- zino- Métaux en général
  - Réactions dangereuses avec :
  - Produits de décomposition dangereux : Émission de vapeurs (NH<sub>3</sub>)
  - Mesures individuelles de prévention :
  - Mesures spéciales de protection : Éviter le contact direct avec la peau et les yeux
  - Mesures après fuites ou déversement accidentel : Laisser polymériser à l'air ou coagulation par un sel : type sulfate d'alumine
  - Conserver les produits entre 10 et 20°C à l'abri de la lumière et à température ambiante
- Lors de la mise en œuvre, assurer une aspiration efficace du poste de travail.
- Pas de mesures particulières de protection requises contre l'incendie ou l'explosion

Se laver les mains après chaque utilisation.

Porter des chaussures de sécurité et des gants appropriés.

Le lieu de travail doit être ventilé et les vapeurs captées à la source d'émission.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

#### Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Stocker dans les emballages d'origine, hermétiquement clos dans un local à température comprise entre 10°C et 30°C, pendant une durée maximale de 6 mois à partir de la date de fabrication.

Le Latex, rentrant dans la composition du masquage pelable, est sensible au froid donc il faut éviter de stocker le masquage pelable en-dessous de 10°C.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22

Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016



## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NFEN166.

#### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau

#### - Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

- Vêtement de travail protecteur

- Chaussures de sécurité

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### - Protection respiratoire

Appareils de protection respiratoire isolants :

Il est recommandé de mettre en place un système d'aspiration des vapeurs au plus près de leur émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### - Risques thermiques

Le produit peut causer des brûlures lors du brasage

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique :	Liquide pâteux
- Couleur :	Blanc laiteux
- Odeur :	Légèrement ammoniacale
- Températures caractéristiques :	De distillation : 100°C - de décomposition : 200°C
- Température d'ébullition :	100°C à 1013 mba
- Poids spécifique :	0,98 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
- Solubilité :	Eau avant polymérisation
- Ph :	environ 10

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22  
Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016



- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| - Tension de vapeur :               | Approx.130mPa à 50°C   |
| - Viscosité :                       | 10 Pa.s  |
| - Autres données :                  | 47000 centipoise-polymérisation à température ambiante ou à chaud (80°C) |
| - Point éclair :                    | Non applicable   |
| - Température d'auto-inflammation : | Non applicable   |
| - Limite d'explosion :              | Non applicable   |

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de masquage, quels qu'ils soient, évoluent lentement au cours du stockage. Il est recommandé de veiller à ce que les divers arrivages soient utilisés dans leur ordre de réception.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

#### 11.1.1. Substances

##### Toxicité aiguë :

COPOLYMERE ACRYLIQUE

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22  
Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016



### 11.1.2. Mélange

#### Toxicité aiguë :

Aucun effet néfaste pour la santé n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

En cas de contact direct avec la peau, dermatites allergiques signalées (eczéma).

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

En cas de contact prolongé, irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

En cas de contact prolongé, irritant pour les voies respiratoires.

#### Autres informations

En cas d'ingestion, troubles digestifs et généraux pouvant être graves.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ne pas jeter dans la nature et les égouts

#### 12.1.1. Substances

COPOLYMERE ACRYLIQUE

Toxicité pour les poissons : CL50 > 1000 mg/l

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

COPOLYMERE ACRYLIQUE

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Nom du produit : MASQUAGE PELABLE PM22

Code du produit : EPARGNE OPAQUE PM22

Date d'édition/Date de révision : 20 Juillet 2016



Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé

#### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

#### RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

###### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

###### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 16:

Nous ne pouvons prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations ainsi que nos produits ou la combinaison de ceux-ci avec d'autres seront utilisés. Nous dégageons toute responsabilité concernant la sécurité et l'adaptation de nos produits utilisés seuls ou en combinaison avec d'autre. Il appartient aux acquéreurs d'effectuer leurs propres tests pour déterminer la sécurité et l'adaptation de chaque produit utilisé seul ou avec d'autres produits, pour leurs propres usages.

Sauf accord écrit préalable, nos produits sont vendus sans garantie et les acquéreurs assument toute responsabilité en cas de perte et dommages de toute nature subis par eux-mêmes ou des tiers, provenant soit de la manutention soit de l'utilisation de nos produits qu'ils soient employés seuls ou avec d'autres. En cas de constatation d'une différence au moment de l'utilisation du produit nous vous demandons de consulter notre service technique.

##### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail